

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001094-206

Date : 8 décembre 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

GEORGE MICHAEL DIGGS
Demandeur

c.
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Défendeur

ORDONNANCE DE GESTION

[1] Tel que prévu à l'article 150 du *Code de procédure civile*, le Tribunal n'accepte pas le Premier protocole de l'instance daté du 3 décembre 2021, notamment en lien avec les interrogatoires prévus aux cases 50 à 54.

[2] Le Tribunal convoquera incessamment les parties à une conférence de gestion en vue d'établir le protocole.

[3] Entre-temps, le Tribunal requiert que les parties observent l'échéance du 17 décembre 2021 prévue aux cases 17 et 31, en vue d'un débat lors de la conférence de gestion, le cas échéant.



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me Marianne Dagenais-Lespérance
Me Jessica Lelièvre
Me André Lespérance
TRUDEL, JOHNSTON & LESPÉRANCE
Avocats pour le demandeur

Me Emmanuelle Jean
Me Nancy Brulé
Me Juliette Reny
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)
Avocats pour le défendeur

Date d'audience : Sur échange de courriels